

LE Canard



Juillet-août 2022



DES TERRITORIAUX
DU GRAND EST



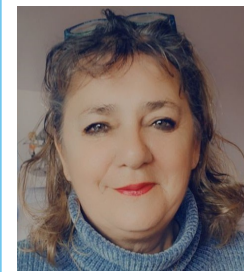
Je garde mon
cap avec la
Famille **UNSA** !

LA GRANDE FAMILLE **UNSA**
« Vous avez la parole »
Cindy, Aide-soignante dans
un EHPAD

**Hausse du
point d'indice :**
Petit rappel des
principes de calcul

Il vaut mieux suivre le bon chemin en boitant que le mauvais d'un pas ferme.

Saint Augustin



Chers lecteurs,

Nous vous souhaitons de bonnes vacances, bien méritées, reposantes et réparatrices.

Nous nous donnons rendez-vous en septembre, dans la prochaine édition du « Canard des Territoriaux », pour la rentrée qui s'annonce animée... N'oubliez pas, « **Gardez votre cap avec l'UNSA !** » et pour toutes celles et ceux qui restent dans la région :

« Alles Guete » !

HAUSSE DU POINT D'INDICE, INDICE BRUT, MAJORÉ... **KESAKO ?**

Le décret officiel **revalorisant le point d'indice** au 1^{er} juillet 2022 est paru : Décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.

Petit rappel sur les 3 éléments qui permettent de calculer notre traitement :

2 indices sont nécessaires à la carrière et à la rémunération de l'agent :

L'INDICE BRUT est l'indice de carrière, L'INDICE MAJORÉ est l'indice de traitement.

Un agent reçoit un traitement qui dépend : de son corps ou de son cadre d'emploi, de son grade, de l'échelon qu'il a atteint dans son grade.

L'indice brut évolue lors des avancements de grade ou d'échelon, lors des changements de corps ou de cadre d'emploi. L'indice majoré correspondant permet de calculer le traitement indiciaire brut de l'agent.

Il faut rajouter à ce traitement indiciaire brut les différentes indemnités auxquelles il peut prétendre dans le cadre de son emploi (NBI, RIFSEEP, indemnité de résidence, etc).

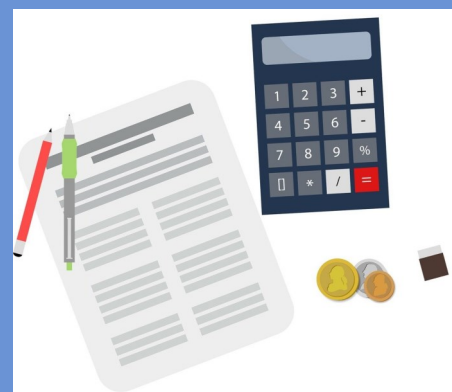
Une fois les charges sociales déduites (CSG, RDS...) l'agent reçoit à la fin du mois son traitement net.

Le produit de l'indice majoré (IM) par la valeur du point d'indice a pour résultat le traitement indiciaire brut. Au 1^{er} juillet 2022, suite à la hausse de la valeur du point d'indice de 3,5 %, la valeur mensuelle du point d'indice est de 4,85003 €.

Par exemple : Si votre IM (Indice Majoré) = 352, alors $352 \times 4,85003\text{€} = 1707,21\text{€}$ est votre traitement indiciaire brut.

Le traitement indiciaire brut permet également de calculer le montant de la pension au moment du départ en retraite. Celle-ci sera un pourcentage du même traitement indiciaire brut détenu pendant les six derniers mois de carrière. En clair, il faut être resté six mois dans le même échelon, sinon la pension de retraite est calculée sur l'échelon détenu précédemment.

Pour en savoir plus, n'hésitez à contacter l'UNSA Territoriaux.



Canicule : travail par fortes chaleurs

Aucune température maximale n'est précisément prévue par le Code du Travail. Toutefois, au-delà de 33°C pour une activité sédentaire et 30°C pour un travail nécessitant une activité physique, cela constitue un risque pour les agents, pour qui les mesures de précautions restent encore trop méconnues.

Le Code du Travail précise l'obligation pour tout employeur de veiller à la santé physique et mentale des agents placés sous sa responsabilité.

Il doit donc être demandé aux directions de prendre en compte ces risques en limitant le travail en extérieur durant les épisodes de canicule.

Risques pour la santé d'une exposition à la chaleur : symptômes et niveaux de gravité

Niveau	Effets de la chaleur	Symptômes et conséquences
1	Coup de soleil	Rougeurs et douleurs, œdème, vésicule, fièvre, céphalées
2	Crampes de chaleur	Spasmes douloureux (jambes et abdomen), transpiration
3	Épuisement	Forte transpiration, faiblesse, froid et pâleur de la peau, pouls faible, température normale
4	Coup de Chaleur	Température corporelle supérieure à 40,6 °C, peau sèche et chaude, pouls rapide et fort, perte de conscience possible. Décès possible par défaillance de la thermorégulation.

Quelques mesures de prévention

- **Limitier**, autant que possible, le **travail physique** et reporter les tâches lourdes,
- **Aménager les horaires** : plus tôt et plus tard, éviter la pleine journée, Climatisation des véhicules pour les agents se déplaçant beaucoup, Prévoir des aires de repos climatisées ou aménager des zones d'ombre,
- **Isolation thermique** des locaux et des postes : stores, volets, film antisolaires, Rafraîchissement d'ambiance : humidificateurs, ventilateurs (pour des températures intérieures < à 32°),
- **Pauses fréquentes** en ambiance rafraîchie,
- Prévoir des **sources d'eau potable** à proximité des postes de travail,
- S'assurer que le **port des protections individuelles** est compatible avec la température.

Température maximale et droit de retrait ?

Si aucune indication de température maximale n'est fixée par le Code du Travail, on estime, toutefois, qu'une moyenne comprise entre 35°C et 40°C est la limite supportable.

Si un agent se sent menacé par une élévation importante de la température ambiante pendant l'exercice de ses missions, il peut faire valoir un droit de retrait tant que l'employeur n'a pas mis en place de mesures préventives.

Quelle que soit la situation, si vous rencontrez des difficultés concernant votre santé et votre sécurité au travail, faites intervenir vos représentants CHSCT UNSA Territoriaux pour faire garantir vos droits !

Soutien, Respect et Reconnaissance à tous les sapeurs-pompiers de notre pays

L'UNSA Fonction Publique témoigne son soutien à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ainsi qu'à tous les personnels administratifs et techniques des SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), tous engagés dans les combats durs de cet été contre le feu.

Partout, les pompiers et les agents se sont mobilisés et continuent de le faire pour protéger les populations, que ce soit en Gironde, dans le Finistère, dans le sud-est de la France, en Corse, aujourd'hui, comme hier et comme demain.

Partout, la solidarité s'exprime et les relais s'organisent afin de lutter contre les incendies de plus en plus énormes.

L'UNSA Fonction Publique, par ce communiqué, souhaite rendre un hommage à toutes les femmes et à tous les hommes qui au risque de leur vie se sont engagés au service de notre protection.

Bagnolet le 19 juillet 2022

Luc FARRÉ

Secrétaire Général de l'UNSA Fonction Publique



Pour l'environnement :
Partagez le Canard
après l'avoir lu, ne le
jetez pas !



UNSA TERRITORIAUX
UNION DÉPARTEMENTALE DU BAS-RHIN
UNION RÉGIONALE GRAND EST
19, Rue des Vignes
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
Tél. 03 88 24 11 09 Mail : unsa67@orange.fr

UNION RÉGIONALE
GRAND EST

Permanences téléphoniques :
Tous les jours ouvrés (Lundi à vendredi) :
8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00

Équipe de rédaction et de conception graphique :

Sylvie WEISSLER, Lucienne BRASSEUR, Gaby LEGROS, Philippe KRAUSS,

Cécile WATTRON - Illustrations Christophe WATTRON

Rejoignez-nous : Sur notre site : rubrique « Infos pratiques / Comment adhérer ? » (ou cliquez sur les liens) : Le [BULLETIN D'ADHÉSION](#) Le [FORMULAIRE SEPA](#)

Sachez que : La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 66 % du montant annuel cotisé (article 23 de la loi n° 2012-1510).



UNSA : Depuis quand exerces-tu ton métier ? Je suis aide-soignante dans un EHPAD dans le nord du Bas-Rhin depuis bientôt 31 ans, en ayant connu des bons et des mauvais moments. La pire situation fût (et est encore) la crise sanitaire de la COVID où l'on a vécu des temps très très difficiles (solitude des résidents, confinement en chambre, charge de travail plus lourde, décès, absences des soignants, baisse de moral des soignants...).

UNSA : Quelles sont les missions quotidiennes d'une aide-soignante ? Les missions sont riches et variées. Elles vont des petites aides dans les gestes de la vie quotidienne (laver, habiller, lever, aide alimentaire, coucher...) jusqu'aux aides totales pour les résidents les plus dépendants, en passant par les soins relationnels avec les résidents et les familles. **Nous faisons un maximum pour préserver leur autonomie quand c'est encore possible.**

A nous de nous assurer que la chambre est propre et le lit fait. Nous préparons aussi les chariots-repas. Nous sommes aussi là pour soutenir les malades, nous sommes parfois confidents, pouvons recueillir des informations précieuses sur leur état physique et moral. Patience, compréhension et sens du contact sont des qualités indispensables. Mais il faut aussi de la force pour aider les malades impotents à se déplacer ou à changer de position.

UNSA : Quels sont les avantages et inconvénients du métier? Le contact humain est vraiment une chose très positive de ce métier, avec un quotidien qui peut être riche en émotions. Par ailleurs, nous travaillons en poste, ce qui signifie que nous avons normalement une ½ journée de libre.

En revanche, un des inconvénients majeurs de ce métier est que **nous sommes soumis aux TMS (troubles musculo squelettiques) dus à la charge de travail de plus en plus lourde qui génère beaucoup d'absences.** Le travail se caractérise en effet par de nombreuses contraintes d'ordre physique comme la station debout prolongée, la manutention de personnes, les mouvements répétitifs, les déplacements ou encore les postures inconfortables. Pour la majorité d'entre-nous, les risques professionnels sont inévitables. **De plus, même si nous avons des ½ journées de libre, nous travaillons cependant en horaires atypiques** (matin, après-midi, nuit), 365 jours sur 365, y compris les week-ends et les jours fériés. Dans ma structure, comme dans de nombreuses autres dans cette branche, nous connaissons également énormément de problèmes dans les recrutements pour pallier les absences, ce qui se retrouve dans tous les métiers de la santé en général. **Il faut le dire, nous ne sommes pas toujours en mesure d'effectuer notre travail correctement !** Nous répondons aux détresses des familles comme nous le pouvons, mais nous ne sommes pas assez nombreux et n'avons pas le temps de nous occuper de tout le monde tel qu'il le faudrait.

UNSA : Que souhaitez-tu voir changer à l'avenir ? L'Etat et la Collectivité doivent absolument nous donner plus de moyens financiers (**hausse des budgets alloués à la structure et hausse des traitements et des primes qui augmenteraient l'attractivité du métier !**) et surtout humains pour permettre à nos anciens d'être accompagnés dans la dignité et le respect. Même en étant organisé, en étant la plus rapide possible, c'est très compliqué de non seulement consacrer du temps aux patients mais c'est également très difficile de faire les soins correctement qui sont alors bâclés au détriment de leur bien-être voire de leur hygiène. **Il est urgent que les choses s'améliorent, il faut bien reconnaître que nos traitements ne sont pas justes et sont un élément très négatif de ce métier.** Je voudrais que le regard de la société envers les EHPADs change (surtout à la suite du scandale ORPEA...). **Il ne faudrait pas oublier que nous allons tous atteindre un âge avancé un jour, et que nous aurons également besoin d'aide...** J'aimerais également mieux pouvoir concilier vie personnelle et vie professionnelle.

STOP aux idées reçues !

Une Aide-soignante ne passe pas son temps à ça...

